

FILIERE BRASSICOLE

PLAN FILIÈRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Juin 2021- Décembre 2024



LES MESURES

Plan de financement

Le Plan filière Auvergne-Rhône-Alpes est un outil de financement de projets individuels et collectifs émanant du plan stratégique de la filière brassicole AURA. Il a été négocié auprès du Conseil Régional par les acteurs de la filière de la région au sein d'un comité de filière.

Ce plan de filière tient compte de la volonté régionale de développer les productions et de valoriser la bière issue du savoir-faire local.



1. Soutenir l'amont de la filière : développer les productions de houblon et d'orge

- Faciliter l'implantation de la culture de houblon
- Permettre des investissements post-récolte
- Accompagner techniquement les producteurs d'orge et de houblon

2. Renforcer le soutien à l'aval de la filière brassicole

- Développer les structures malteries et brasseries

3. Promotion, recherche et développement

- Suivi et indicateur de la filière brassicole
- Promotion et communication des bières régionales
- Soutien aux expérimentations

Faciliter l'implantation de la culture de houblon

Favoriser le développement d'exploitations productrices de houblon et offrir à terme une matière première locale pour les brasseries régionales.

Les plants, les équipements destinés à la mise en place de la culture de houblon et les études de faisabilités en lien avec la production de la culture de houblon sont éligibles.



Permettre des investissements post-récolte

Développer les exploitations productrices d'orge et de houblon en favorisant le suivi des cultures post récoltes.

Cette mesure doit permettre aux agriculteurs de mettre en place la transformation de leur récolte, le stockage dans des chambres froides et le conditionnement de la production.



Accompagner techniquement les producteurs

Favoriser une meilleure compréhension du besoin des cultures sur le territoire régional, en termes agronomiques, de gestion de l'eau, de gestion sanitaire et d'optimisation de la récolte.

La mesure doit aider les agriculteurs à optimiser leur production. Elle pourra aussi les aider à structurer des démarches contractuelles avec les acteurs de l'aval, afin de garantir aux agriculteurs des débouchés et une rémunération.

Plusieurs projets déjà finançables grâce aux mesures FEADER

Développer une irrigation durable : AUV 4.1.5/4.3.3 - RHA 4.15/4.34

Accompagner le travail du sol : AUV 4.1.2/4.1.3 - RHA 4.13 / 4.14

Investir dans l'industries agroalimentaires : RHA 4.2.2 - AUV 4.2.1

Les informations de dépôt de dossier sont sur :

<https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu>

Le dépôt de dossier pourra se faire toute l'année avec des devis **non signés**. Les travaux pourront être engagés après la confirmation que le dossier a bien été reçu par les organismes instructeurs. Cependant, vous ne saurez qu'après la commission si votre dossier est éligible aux aides.



Suivis et indicateurs de la filière brassicole

Permettre aux acteurs de la filière d'avoir une vision précise des aspects technico-économiques de la filière pour guider au mieux leurs décisions : acteurs de la filière, origines et proportions des approvisionnements, débouchés, besoins régionaux en orge et en houblon, surveillance des marchés etc.



Promotion et communication des bières régionales

Mettre en avant des démarches de valorisation des bières régionales produites à partir de matières premières régionales.

Des actions de communication et de promotion pourront être valorisées.

Cette action doit inciter les producteurs de bière à utiliser le levier commercial de la marque régionale « Ma Région, ses terroirs »

Soutien aux expérimentations

Mener des expérimentations pour appréhender le développement de variétés locales, d'essais variétaux, de mieux comprendre les conditions et limite d'adaptations variétales, les itinéraires techniques, les ravageurs et maladies des cultures.

Temps d'animation pour la structure en charge du plan

L'intervention régionale doit permettre d'accompagner la structure en charge du suivi et de l'animation du plan pour : animer le programme, appuyer à l'ingénierie financière et assurer la continuité administrative des dossiers de demande de subvention, observer et évaluer la mise en œuvre des projets et enfin réaliser les bilans.

Le mot du Président de l'APHARA

Vincent MARCONNET

L'animation du plan est confiée à l'APHARA (Association des Producteurs de Houblons d'Auvergne-Rhône-Alpes) dans un premier temps. L'APHARA propose de porter le plan temporairement afin de laisser le temps à la filière de se structurer.

Contacts

Fabien REPIQUET
APHARA
contact@aphara.fr

Avec le soutien de :

